

Plan stratégique 2025-2030 de l'Assemblée des Femmes de Tunisie

Hana Ben Fadhl

Table des matières

PRÉAMBULE	3
REMERCIEMENTS	5
ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS	6
1. CADRE GÉNÉRAL	7
1.1. HISTORIQUE DE L'ASSEMBLÉE DES FEMMES DE TUNISIE	7
1.2. GENÈSE ET CADRE D'ÉLABORATION DU PLAN STRATÉGIQUE	9
1.3. OBJECTIFS DU PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PLAN STRATÉGIQUE 2025–2030	10
2. MÉTHODOLOGIE ADOPTÉE POUR L'ÉLABORATION DU PLAN STRATÉGIQUE ET PRINCIPES DIRECTEURS	11
2.1. APPROCHE ET PRINCIPES MÉTHODOLOGIQUES	11
2.2. PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PLAN STRATÉGIQUE	12
2.2.1. Consultations régionales	12
2.2.2. Atelier national de restitution et de validation	15
3. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE L'ASSEMBLÉE DES FEMMES DE TUNISIE 2025-2030	16
3.1. ENJEUX CLÉS	16
3.2. VISION	18
3.3. AXES STRATÉGIQUES	19
3.3.1. Axe 1 : Promotion des droits des femmes et défense de leurs acquis	20
3.3.2. Axe 2 : Promotion des droits socio-économiques, des droits environnementaux et de la justice climatique	20
3.3.3. Axe 3 : Promotion des droits politiques et participation publique	22
3.3.4. Axe 4 : Renforcement de la solidarité féministe	23
3.4. INTERVENTIONS PRIORITAIRES IDENTIFIÉES	24
3.4.1. Interventions relatives à l'axe 1 : Promotion des droits des femmes et défense de leurs acquis	24
3.4.2. Interventions relatives à l'axe 2 : Promotion des droits socio-économiques, des droits environnementaux et de la justice climatique	25

3.4.3. Interventions relatives à l'axe 3 : Promotion des droits politiques et participation publique	26
3.4.4. Interventions relatives à l'axe 4 : Renforcement de la solidarité féministe	27
4. CONCLUSION	28
ANNEXES	29
ANNEXE 1 : AGENDA-TYPE DES CONSULTATIONS RÉGIONALES	29
ANNEXE 2 : LISTE DES PARTICIPANT.E.S À L'ATELIER NATIONAL DE RESTITUTION ET DE VALIDATION	31
ANNEXE 3 : CADRE LOGIQUE DU PLAN STRATÉGIQUE DE L'ASSEMBLÉE DES FEMMES	34
ANNEXE 4 : LISTE DES INTERVENTIONS PRIORITAIRES DE L'ASSEMBLÉE DES FEMMES DE TUNISIE POUR LA PÉRIODE 2025-2030	35

Préambule

L'Assemblée des Femmes de Tunisie a vu officiellement le jour les 8 et 9 mars 2023, à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, sous le thème « *Pour l'intégration des droits des femmes et de l'égalité dans les politiques publiques* ».

Cette initiative, portée par l'Association Tunisienne des Femmes Démocrates (ATFD), est née dans un contexte politique et institutionnel profondément fragilisé, marqué par une crise économique persistante et une régression inquiétante des droits et libertés fondamentales. Face à ces dérives, et à la menace croissante pesant sur les acquis des droits humains - en particulier ceux des femmes - il devenait impératif d'agir. C'est dans cette urgence qu'a émergé l'Assemblée des Femmes : un espace de réflexion, de dialogue et de mobilisation féministe.

Imaginée comme un lieu d'échange libre et engagé, l'Assemblée des Femmes a pour vocation d'aborder les multiples réalités vécues par les femmes tunisiennes, de toutes origines et régions, et de poursuivre le débat sur les droits fondamentaux qui les concernent. Elle se veut également un pont entre les associations féministes et les organisations militantes pour les droits humains, consolidant un espace de solidarité, de résistance et de réaffirmation des luttes féministes.

Dès sa première édition, l'Assemblée a réussi à placer les droits des femmes au centre des débats publics, en connectant les expériences, les attentes et les combats des femmes à travers tout le pays. Elle défend une **approche intersectionnelle** des droits, reconnaissant la diversité des vécus féminins, et soutient l'aspiration collective à une société plus égalitaire et respectueuse des droits de toutes.

Dans cette dynamique, une deuxième édition a été organisée les 8 et 9 mars 2024, autour du thème : « *Féminisme intersectionnel et féminisme universel : entre multiplicité des interprétations et diversité des réalités* ».

Le développement de l'Assemblée des Femmes s'inscrit dans le cadre du projet «**Haraka**», mené en partenariat avec **Novact**, en collaboration avec **l'Association Jousour pour la Citoyenneté**, et avec l'appui de **l'Agence espagnole de coopération internationale au développement (AECID)**. L'objectif global est de renforcer les capacités de l'Assemblée en matière de plaidoyer, de sensibilisation et de promotion des droits des femmes à l'échelle nationale.

Deux ans après l'adoption de sa déclaration fondatrice, et dans la continuité du projet « Haraka », l'Assemblée des Femmes lance aujourd'hui son **plan stratégique 2025–2030**. Élaboré en concertation avec les associations membres et les partenaires engagés, ce plan est le fruit d'une réflexion collective et approfondie, ancrée dans les réalités régionales du pays. Il porte une vision partagée : celle d'une société fondée sur l'égalité réelle et effective entre les femmes et les hommes, où les droits des femmes sont pleinement reconnus comme partie intégrante des droits humains, protégés et promus dans toutes les sphères de la vie, publique comme privée.

Cette vision s'appuie sur des principes fondamentaux :

- **l'égalité de genre** comme pilier de la justice sociale ;
- **l'égalité des chances** comme condition indispensable à la dignité humaine et à la liberté ;
- **la fin de toutes les formes de discrimination et de violence** à l'encontre des femmes.

Le plan stratégique repose sur **quatre axes majeurs**, chacun porteur d'objectifs spécifiques répondant à des priorités collectivement définies :

1. **Défense et promotion des acquis en matière de droits des femmes ;**
2. **Promotion des droits socio-économiques, des droits environnementaux et de la justice climatique ;**
3. **Renforcement de la participation politique et de l'engagement citoyen des femmes ;**
4. **Renforcement de la solidarité féministe et des alliances inter-associatives.**

Portée par ces orientations, l'Assemblée des Femmes affirme sa mission : devenir un **acteur central de plaidoyer, de solidarité et de transformation sociale** en Tunisie.

Enfin, ce **plan stratégique 2025–2030** ambitionne de devenir un **outil incontournable de mobilisation**, capable d'influencer les politiques publiques, de fédérer les énergies du mouvement féministe tunisien et de défendre, avec détermination et sans concession, les droits des femmes dans toute leur diversité.

Remerciements

L'élaboration de ce plan stratégique 2025–2030 de l'Assemblée des Femmes de Tunisie n'aurait pu voir le jour sans l'engagement, la solidarité et l'implication de nombreuses personnes et structures qui ont, chacune à sa manière, contribué à ce processus collectif.

J'exprime ma profonde gratitude :

- **Aux militant.e.s, membres d'organisations de la société civile, activistes indépendant.e.s et ouvrières agricoles** qui ont pris part avec conviction, exigence et générosité aux quatre consultations régionales et à l'atelier national de restitution. Leurs apports ont nourri la réflexion stratégique de l'Assemblée des Femmes, ancrée dans les réalités de terrain et les luttes vécues.
- **À l'équipe de l'Association Tunisienne des Femmes Démocrates (ATFD)**, et notamment à son **bureau exécutif**, sous la présidence de **Raja Dahmani**, pour sa vision politique et son engagement dans la structuration de l'Assemblée des Femmes. Mes remerciements vont également à **Moufida Bchir**, responsable de la **Commission des droits économiques, sociaux et culturels**, ainsi qu'à **Douja Mestiri**, coordinatrice du projet HARAKA, et à l'ensemble du **personnel salarié et des volontaires** de l'ATFD impliqué.e.s dans l'organisation, la coordination et le suivi de cette mission.
- **Aux membres du comité de pilotage du projet HARAKA**, qui ont accompagné et coordonné ce travail avec rigueur et bienveillance, et plus particulièrement **Douja Mestiri** de l'ATFD, **Óscar Cejudo Corbalán** et **Seïf Thairi** de NovAct, ainsi que **Essafa Homri** de l'Association Jousour pour la Citoyenneté, pour leur disponibilité, leur confiance et leur appui tout au long du processus.
- **Aux équipes du projet HARAKA**, et en particulier **Lawahedh Samaâli**, **Naïma Ben Mansour** et **Essafa Homri**, pour leur engagement sur le terrain, leur soutien à la mobilisation des participant.e.s, ainsi que pour leur appui logistique et humain précieux dans la tenue des consultations régionales.
- **A l'association Turis Culturelle**, qui nous a ouvert grande sa porte pour la tenue de la consultation régionale de Kébili et particulièrement à son secrétaire général, **Mohamed Chaybi**, qui a fait preuve d'hospitalité, de bienveillance et nous a permis de percevoir l'engagement de son association en faveur des luttes et des droits des femmes.
- **A l'experte en reporting et capitalisation, Haïfa Khaldi**, qui a, minutieusement documenté les travaux des consultations régionales et l'atelier de restitution, contribuant ainsi à garantir que toutes les voix soient entendues.

À toutes et tous, merci pour votre contribution à cette dynamique féministe collective, pour vos voix, vos idées, vos critiques constructives et votre engagement à bâtir, ensemble, un avenir fondé sur l'égalité, la dignité et la justice.

Hana Ben Fadhl

Acronymes et abréviations

AECID	Agence Espagnole de Coopération Internationale au Développement
ATFD	Association Tunisienne des Femmes Démocrates
CSP	Code du Statut Personnel
OSC	Organisations de la société civile
SSR	Santé sexuelle et reproductive

1. Cadre général

L'élaboration du présent plan stratégique de l'Assemblée des Femmes de Tunisie s'inscrit dans un contexte politique, institutionnel et socio-économique marqué par des reculs inquiétants en matière de droits humains dont les droits des femmes et d'égalité des sexes. Face à ces défis, l'Assemblée des Femmes de Tunisie, conçue comme un cadre de convergence des luttes féministes, une plateforme de plaidoyer collectif et un outil stratégique pour affirmer la place centrale de l'égalité et pour intégrer les droits des femmes dans les politiques publiques à venir, prend tout son sens. Par le biais de ce plan, une étape déterminante est réalisée dans le renforcement de cet espace, en tant qu'espace commun, solidaire et structuré, qui est en mesure de porter collectivement une vision stratégique, des objectifs communs et des actions coordonnées en faveur des droits des femmes.

Ce processus s'inscrit dans un contexte politique tunisien particulièrement tendu, marqué par une concentration croissante du pouvoir exécutif, un rétrécissement de l'espace civique, et une remise en cause progressive des acquis démocratiques de la dernière décennie. Plusieurs signaux préoccupants témoignent d'un affaiblissement de l'État de droit, d'un recul des libertés individuelles et publiques – en particulier les libertés d'expression, d'association et de manifestation – et d'une volonté politique de limitation des activités des organisations de la société civile, y compris celles qui s'occupent des droits des femmes et de l'égalité. Dans ce cadre, l'action collective féministe devient non seulement nécessaire mais urgente, afin de préserver les acquis, renforcer les solidarités, et adopter une alternative porteuse d'égalité, de justice et de dignité pour toutes les femmes, sur l'ensemble du territoire.

Ce chapitre introductif présente, dans un premier temps, la genèse et l'historique de l'Assemblée des Femmes de Tunisie, en retraçant les principaux jalons ayant marqué son évolution. Il revient ensuite sur le contexte dans lequel le plan stratégique a été conçu, à travers le projet HARAKA, et les premières étapes de formalisation de cette initiative féministe. Enfin, il détermine les objectifs poursuivis par le processus d'élaboration du plan stratégique 2025–2030.

1.1. Historique de l'Assemblée des Femmes de Tunisie

L'Assemblée des Femmes est née en 2023, dans un moment où les féministes tunisiennes ont ressenti l'urgence de se rassembler, face à l'effondrement des institutions démocratiques, à la marginalisation croissante des femmes dans les espaces décisionnels et à l'aggravation des violences sexistes et des discriminations de genre. En effet, les violences et les discriminations basées sur le genre prennent des proportions alarmantes, illustrant une crise profonde des rapports sociaux de pouvoir et un affaiblissement préoccupant des mécanismes de prévention et de protection. Les féminicides se sont multipliés dans l'indifférence des autorités, les violences conjugales persistent malgré l'adoption de la loi 58–2017 et les violences économiques, symboliques, numériques et institutionnelles se sont intensifiées. Les femmes continuent de subir des agressions dans l'espace

public, d'être précarisées dans le monde du travail, et de rencontrer de nombreux obstacles pour accéder à la justice ou aux soins, notamment à leurs droits sexuels et reproductifs. Ce climat de violence est aggravé par l'impunité des agresseurs, la stigmatisation des victimes, ainsi que par le recul du discours égalitaire dans les médias et les institutions. Les discriminations de genre, quant à elles, se sont renforcées.

Face à cette situation, l'Assemblée des Femmes de Tunisie s'est construite comme un espace de résistance, de solidarité et de réaffirmation des luttes féministes. Dès sa première activité organisée à l'occasion de la célébration de la journée internationale des droits des femmes en mars 2023, elle a rassemblé des militant.e.s de tout le pays autour d'un appel fédérateur : « *Les droits des femmes au cœur des politiques publiques* ».

Cette première activité a été marquée par l'adoption d'une **déclaration fondatrice** qui constitue un repère politique central pour l'Assemblée des Femmes. Celle-ci affirme la volonté de construire un féminisme militant intersectionnel, décentralisé et solidaire, revendiquant l'égalité réelle pour toutes les femmes, dans toutes les régions et face à toutes les formes d'oppression. L'Assemblée s'est, dès lors, imposée comme un espace de coordination, de débat et de mobilisation pour les féministes tunisiennes – activistes, travailleuses, ouvrières agricoles, migrantes, syndicalistes, jeunes ou expérimentées – au-delà des appartenances partisans, des frontières géographiques ou des catégories socioprofessionnelles.

Dès sa fondation, l'Assemblée a porté un positionnement politique clair, articulé autour de la liberté, de l'égalité, de la justice sociale, de la dignité humaine et de la dénonciation de toutes les formes de violences, de violations des droits des femmes, d'oppression ou d'exploitation, y compris celles exercées par l'État. Elle a mis en avant la nécessité de défendre les droits civils, politiques, économiques, sociaux, environnementaux et culturels des femmes.

Ce positionnement s'accompagne d'une condamnation ferme des discours de haine, de stigmatisation et d'exclusion visant les femmes et les minorités, en particulier lorsqu'ils sont véhiculés dans l'espace public ou institutionnel. L'Assemblée dénonce également l'impunité dont jouissent trop souvent les auteurs de violences à l'encontre des femmes et plaide pour la mise en place de mécanismes effectifs de justice, de réparation et de protection.

En 2024, l'Assemblée a tenu une deuxième rencontre nationale les 8 et 9 mars, sous le thème : « *Féminisme intersectionnel et féminisme universel : entre multiplicité des interprétations et diversité des réalités* ». Cette édition a constitué un temps fort de réflexion et d'engagement collectif autour des enjeux contemporains du féminisme. Elle a rendu hommage à la mémoire de la militante Ahlem Bel Hadj, a renouvelé l'engagement féministe pour une société démocratique, libre et égalitaire, et a permis d'approfondir la réflexion sur les approches féministes face à la guerre, aux injustices globales et aux vulnérabilités spécifiques vécues par les femmes. La rencontre de 2024 s'est également

Plan stratégique de l'Assemblée des Femmes de Tunisie

inscrite dans la continuité des engagements pour la solidarité internationale, notamment envers les femmes palestiniennes, soulignant l'interdépendance des luttes féministes et anticoloniales.

L'Assemblée des Femmes s'est ainsi consolidée comme un collectif pluriel, fédérant des voix féministes au-delà des différences politiques, sociales ou géographiques. Elle a réuni des organisations issues de toutes les régions – notamment Gafsa, Jebeniana, Jendouba, Kébili, Le Kef, Médenine, Sidi Bouzid, Skhira et Tozeur – en veillant à faire entendre les voix des femmes rurales, travailleuses, marginalisées et/ou confrontées à des formes multiples d'oppression. Elle a aussi construit des ponts de solidarité avec les luttes internationales, en particulier avec les femmes de Gaza, en réaffirmant que les luttes féministes sont indissociables des luttes pour la dignité humaine, la paix, la justice et la démocratie.

Loin d'être une structure figée, l'Assemblée s'est affirmée comme un **espace vivant de résistance, de construction collective et de solidarité féministe**. Elle s'appuie sur l'expérience accumulée des organisations pionnières comme l'ATFD et sur l'énergie des nouvelles générations de militantes, pour bâtir une force transversale, capable de relier le local au national et de faire résonner les combats féministes, nationaux, régionaux et globaux, sur toutes les scènes. En cela, elle incarne un mouvement en constante évolution, en phase avec les réalités des femmes tunisiennes et en lien étroit avec les dynamiques féministes internationales.

1.2. Genèse et cadre d'élaboration du plan stratégique

C'est dans le cadre du projet **HARAKA – Faire progresser les droits des femmes en Tunisie**, que l'ATFD, en partenariat avec les associations **NovAct** et **Joussour**, et avec l'appui de l'**Agence espagnole de coopération internationale au développement (AECID)**, a initié un processus structuré de consolidation de l'Assemblée des Femmes. Ce projet vise à promouvoir un environnement favorable à la préservation et à l'avancement des droits des femmes, dans un contexte marqué par la montée des restrictions aux libertés et des attaques contre les défenseuses des droits humains. Il cherche notamment à renforcer le leadership du mouvement féministe tunisien, à développer ses capacités d'action et à structurer les espaces de coordination entre ses différentes composantes.

Dans le cadre du projet HARAKA, l'élaboration du plan stratégique de l'Assemblée des Femmes pour la période 2025–2030 a constitué une **activité clé** (A3.1)¹, fondée sur une méthodologie participative et inclusive. Ce processus s'est déroulé en deux phases principales :

- **Une phase de consultations régionales**, menées entre février et avril 2025, avec les organisations partenaires du projet HARAKA des gouvernorats de Kasserine, Sidi Bouzid, Siliana, Le Kef et Kébili.

¹ L'activité A3.3 est intitulée « Conception participative du plan stratégique (PS) 2025-2030 de l'Assemblée des Femmes »

- **Un atelier national de restitution et de validation**, tenu à Tunis les 10 et 11 mai 2025, qui a permis de discuter collectivement le premier draft du plan, d'enrichir les propositions formulées et de valider les grandes orientations stratégiques.

À travers cette démarche, il s'agissait de construire une vision commune, d'adopter une approche féministe fondée sur les droits humains et l'égalité, de définir des priorités partagées et d'établir les fondations d'une gouvernance féministe collective à même de porter les luttes pour l'égalité dans toutes les régions du pays.

1.3. Objectifs du processus d'élaboration du plan stratégique 2025–2030

L'élaboration du plan stratégique 2025–2030 de l'Assemblée des Femmes de Tunisie répond à la nécessité de doter cet espace féministe collectif d'un cadre de référence structuré, concerté et mobilisateur. Dans un contexte marqué par des défis croissants pour les droits des femmes et les libertés, il est apparu essentiel de construire une vision stratégique partagée, portée par l'ensemble des membres et partenaires de l'Assemblée et ancrée dans les réalités des différentes régions du pays.

Objectif général

Le processus d'élaboration du plan stratégique 2025–2030 de l'Assemblée des Femmes de Tunisie vise à doter ce collectif féministe d'une vision stratégique fondée sur une approche féministe à l'horizon 2030, d'orientations claires et d'un cadre structurant pour ses actions futures. Il s'agit de renforcer sa cohérence d'action, sa légitimité collective, sa visibilité publique et sa capacité à porter une parole politique transversale, solidaire et représentative des luttes féministes dans toute leur diversité et d'agir pour l'élimination des discriminations et des violences sexistes et d'origine patriarcale, politique et économique afin de mieux peser sur les politiques publiques et les dynamiques sociales, économiques et culturelles en Tunisie.

Objectifs spécifiques

Pour atteindre cet objectif général, le processus a poursuivi plusieurs objectifs spécifiques complémentaires :

1. **Identifier collectivement les priorités stratégiques du mouvement féministe en Tunisie** à partir d'un diagnostic partagé des enjeux actuels, des défis structurels et des opportunités de changement dans les différentes régions.
2. **Structurer un cadre d'intervention cohérent et opérationnel** en définissant des axes stratégiques, des objectifs spécifiques, des activités prioritaires et des mécanismes de suivi-évaluation adaptés à la diversité des organisations membres.
3. **Renforcer la coordination et la cohésion du mouvement féministe** en instaurant un processus participatif qui favorise l'appropriation, la reconnaissance mutuelle et l'engagement actif des actrices issues de différentes régions, thématiques et générations.

Plan stratégique de l'Assemblée des Femmes de Tunisie

4. **Consolider les capacités de gouvernance et de plaidoyer de l'Assemblée** en formulant des orientations claires, des responsabilités partagées et une stratégie d'action lisible, alignée sur les valeurs humanistes d'égalité, de justice sociale et de solidarité.
5. **Adopter une approche féministe** pour mener le combat pour l'égalité, les droits humains et la démocratie.

Résultats attendus

Au terme de ce processus, plusieurs résultats concrets étaient visés :

- Un **plan stratégique 2025–2030 validé collectivement** par les membres de l'Assemblée des Femmes, comprenant une vision, des axes stratégiques, des objectifs, un plan d'action, un calendrier de mise en œuvre et un dispositif de suivi.
- Une **mobilisation renforcée des organisations féministes locales et nationales**, ayant contribué au processus de diagnostic, de priorisation et de formulation du plan.
- La **reconnaissance accrue de l'Assemblée des Femmes comme espace de référence** pour la coordination du mouvement féministe en Tunisie.
- La **mise en place de mécanismes de gouvernance partagée et de redevabilité**, facilitant l'exécution du plan, la coopération entre membres et le pilotage stratégique sur le long terme.

2. Méthodologie adoptée pour l'élaboration du plan stratégique et principes directeurs

Dans un souci de cohérence avec les valeurs portées par l'Assemblée des Femmes de Tunisie – inclusivité, participation démocratique, transparence, solidarité féministe – le processus d'élaboration du plan stratégique 2025–2030 a été fondé sur une **démarche participative, interrégionale et inter-associative**, intégrant les contributions de multiples actrices et acteurs de la société civile féministe, issues de différentes régions et de divers horizons thématiques.

Cette méthodologie a été conçue pour permettre une **appropriation collective** du processus, mais aussi pour refléter la richesse et la diversité des visions, expériences et luttes menées par les organisations membres de l'Assemblée. Elle s'est structurée autour de deux axes : (1) des principes méthodologiques guidant l'ensemble du processus, (2) un dispositif d'élaboration structuré en plusieurs étapes clés.

2.1. Approche et principes méthodologiques

L'élaboration du plan stratégique s'est appuyée sur une série de principes méthodologiques conçus pour assurer l'inclusivité, la pertinence et la qualité du processus :

Plan stratégique de l'Assemblée des Femmes de Tunisie

- **Participation active et représentative** : Chaque étape a été pensée pour garantir l'expression des voix féministes issues de l'ensemble des régions concernées. Les consultations ont mobilisé des militant.e.s, des responsables associatif.ve.s, des jeunes femmes et hommes, des ouvrières agricoles et des représentant.e.s d'organisations locales engagées dans la promotion et la défense des droits des femmes.
- **Approche intersectionnelle** : Le processus a accordé une attention particulière à la diversité des vécus et des discriminations croisées subies par les femmes en Tunisie (genre, classe sociale, situation géographique, handicap, statut migratoire, etc.), afin que le plan reflète la pluralité des vécues.
- **Approche fondée sur les droits humains** : Le processus d'élaboration du plan stratégique s'est appuyé sur une vision des femmes en tant que titulaires de droits inaliénables et non comme simples bénéficiaires de politiques publiques. Cette approche repose sur les normes universelles des droits humains et les engagements internationaux de la Tunisie (notamment la CEDAW et les Objectifs de développement durable). Elle implique la reconnaissance de l'obligation des pouvoirs publics de garantir, protéger et réaliser les droits des femmes dans toutes leurs dimensions. Le plan vise ainsi à combler les écarts structurels d'égalité, à lutter contre les discriminations systémiques et à garantir l'accès effectif aux droits pour toutes les femmes, sans distinction.
- **Co-construction** : Le contenu du plan a été élaboré collectivement à travers des ateliers interactifs, des travaux de groupes et des restitutions collectives. L'ensemble des contributions a été compilé, analysé et réintégré dans les versions successives du plan.
- **Ancrage dans le contexte local et national** : Les analyses et propositions ont été formulées à partir de diagnostics territoriaux partagés, mettant en lumière les dynamiques spécifiques à chaque région, tout en intégrant les enjeux politiques, sociaux et institutionnels nationaux.
- **Transparence et redevabilité** : Les produits de la mission ont fait l'objet d'un retour aux organisations et personnes participantes, avec la tenue de l'atelier national de restitution et de validation, permettant un ajustement des orientations proposées.

2.2. Processus d'élaboration du plan stratégique

Le processus d'élaboration du plan stratégique 2025–2030 de l'Assemblée des Femmes de Tunisie a été fondé sur une dynamique participative, inclusive et décentralisée. Il s'est déroulé entre février et mai 2025, en s'articulant autour de quatre consultations régionales, suivies d'un atelier national de restitution et de validation. Ces différents événements ont été animés par une facilitatrice référente et ont mobilisé un panel diversifié d'organisations partenaires de l'ATFD et du projet HARAKA, ainsi que des activistes de la société civile

2.2.1. Consultations régionales

Dans le cadre de l'élaboration du plan stratégique 2025–2030, des consultations régionales ont été menées sous forme d'ateliers participatifs², chacun regroupant entre 13 et 16 participant.e.s selon les régions, pour un total de 60 personnes impliquées. Ces ateliers ont été conçus comme des espaces d'échange horizontal, de construction collective et de formulation participative des orientations de l'Assemblée des Femmes.

Chaque consultation a été structurée en deux temps. Le premier temps a permis de discuter collectivement de la mission, des valeurs et des objectifs stratégiques de l'Assemblée. Le second temps a été consacré à l'identification des axes d'intervention jugés prioritaires pour la période 2025–2030, à partir des besoins exprimés localement, des contextes spécifiques à chaque territoire et des expériences de terrain des personnes consultées.

Les consultations régionales réalisées dans le cadre du projet HAKA ont permis de :

- Recueillir les priorités locales en matière de droits des femmes ;
- Identifier les enjeux spécifiques à chaque territoire ;
- Définir les axes d'intervention jugés stratégiques par les actrices et acteurs de terrain ;
- Proposer des actions concrètes prioritaires pour la période 2025–2030.

Le calendrier des consultations est présenté dans le tableau suivant :

Date	Région(s) représentée(s)	Lieu de tenue de la consultation
15 février 2025	Kasserine et Sidi Bouzid	Hôtel Byzacene, Sbeitla
5 avril 2025	Siliana	Palais des Congrès, Siliana
6 avril 2025	Le Kef	Espace Dyr Land, Le Kef
13 avril 2025	Kébili	Siège de l'Association Turris Culturelle



Résultats des consultations régionales

De manière transversale, toutes les consultations ont convergé autour de plusieurs constats et priorités fondamentales :

1. La nécessité de **promouvoir et défendre les droits des femmes**, en particulier la préservation des acquis existants, qu'ils soient politiques, sociaux, économiques, culturels ou environnementaux ;
2. Le besoin de renforcer l'Assemblée des Femmes en tant que **plateforme de plaidoyer** pour un cadre légal et réglementaire plus favorable à l'égalité entre femmes et hommes ;
3. L'importance de porter une attention particulière aux **droits des femmes en milieu rural**, notamment les ouvrières agricoles, souvent invisibilisées et vulnérabilisées ;
4. La **lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes**, identifiée comme une urgence partagée par l'ensemble des régions.
5. La **lutte contre l'ordre patriarcal discriminatoire**.
6. La **lutte pour la réalisation de la citoyenneté et contre les pratiques politiques antidémocratiques**.

À ces priorités communes s'ajoutent des spécificités régionales significatives, décrites dans ce qui suit :

- **Kasserine et Sidi Bouzid :**

Les consultations ont mis en avant des préoccupations fortes liées à la situation des femmes marginalisées, en particulier les migrantes, les femmes en situation de handicap et les femmes détenues. Le besoin d'un travail de sensibilisation, de défense des droits et de suivi institutionnel a été souligné, avec une exigence d'inclusivité et d'accès équitable aux services publics.

- **Siliana :**

Dans cette région, les participant.e.s ont insisté sur l'importance de l'autonomisation économique des femmes et de leur pleine participation à la vie publique et politique, notamment par une meilleure représentation dans les instances locales.

- **Le Kef :**

La question des droits sexuels et reproductifs a émergé comme un enjeu central, en lien avec l'accès aux soins, à l'information et aux services adaptés. La nécessité d'un féminisme inclusif, prenant en compte les voix des femmes et des filles en situation de handicap, a été fortement

exprimée comme étant une priorité. Une attention particulière a également été portée à la solidarité féministe régionale et internationale.

- **Kébili :**

La consultation a permis de mettre en lumière la situation spécifique des ouvrières agricoles dans les oasis, marquée par des conditions de travail précaires, des écarts salariaux importants en défaveur des femmes et une forte exposition aux discriminations. Des préoccupations relatives à l'accès des femmes en situation de handicap à l'éducation et à l'emploi ont également été soulevées.

Les consultations régionales ont donné lieu à des productions collectives (fiches d'axes stratégiques, recommandations, relevés de priorités) et leurs résultats ont nourri une **version préliminaire du plan stratégique** qui a été présentée et discutée lors de l'atelier national.

2.2.2. Atelier national de restitution et de validation

L'**atelier national**, tenu à Tunis les 10 et 11 mai 2025, a réuni l'ensemble des organisations partenaires mobilisées lors des consultations régionales, ainsi que les associations fondatrices et membres de l'Assemblée des Femmes de Tunisie depuis sa création en 2023. Il a regroupé plus de 70 participant.e.s³ et a permis de :

- Restituer les principales propositions issues des régions consultées ;
- Discuter et enrichir la version préliminaire du plan stratégique ;
- Valider les axes, les objectifs et les priorités d'action identifiés ;
- Poser les bases d'un document de gouvernance de l'Assemblée.

À travers l'ensemble du dispositif méthodologique mis en place, le plan stratégique 2025–2030 produit est le reflet fidèle des aspirations, des luttes et des dynamiques collectives portées par les féministes et les activistes ayant pris part au processus. Il constitue le fruit d'un processus démocratique, ancré dans les réalités territoriales et porté par une volonté de transformation systémique.

³ Annexe 2 : Liste des participant.e.s à l'atelier national de restitution et de validation.

3. Orientations stratégiques de l'Assemblée des Femmes de Tunisie 2025-2030

Dans un contexte national marqué par une régression inquiétante des droits et libertés, ainsi que par un verrouillage croissant de l'espace civique et associatif, l'Assemblée des Femmes de Tunisie entend se doter d'un cadre stratégique clair pour orienter et structurer son action sur la période 2025–2030. L'absence des mécanismes institutionnels de protection des droits, la restriction des espaces d'expression citoyenne et les menaces pesant sur les libertés appellent une réponse collective, ancrée dans une vision féministe transformatrice et dans des pratiques solidaires.

Ce chapitre présente les grandes orientations stratégiques qui guideront l'action de l'Assemblée des Femmes de Tunisie. Il s'agit ici de traduire les demandes exprimées lors des consultations régionales par l'ATFD et les autres associations et de l'atelier national en axes d'intervention, objectifs, priorités et modalités d'action concrètes.

Ces orientations ne constituent pas seulement un cadre de programmation : elles donnent une direction politique, précisent les ambitions collectives de l'Assemblée, structurent l'action et lui permettent de répondre efficacement aux défis posés par le contexte national, régional et international et aux besoins exprimés sur le terrain. Elles visent à renforcer la capacité de l'Assemblée à agir comme un espace stratégique de plaidoyer, de solidarité et de transformation sociale.

3.1. Enjeux clés

Les consultations régionales et la rencontre nationale ont permis de faire émerger des enjeux fondamentaux, communs à l'ensemble des régions représentées, mais aussi des spécificités territoriales. Ces enjeux constituent le socle à partir duquel ont été définies les orientations stratégiques.

- **Régression des droits des femmes** : Dans un contexte national marqué par une régression généralisée des droits et libertés et par un verrouillage croissant de l'espace civique, les consultations ont mis en évidence un recul inquiétant des acquis juridiques et politiques relatifs aux droits des femmes. Nombreux.ses participant.e.s ont alerté sur la montée d'un discours conservateur et antiféministe dans les sphères publiques et institutionnelles, ainsi que sur le démantèlement ou la paralysie des mécanismes institutionnels de promotion de l'égalité. Cette régression se traduit également par la remise en cause des libertés notamment les libertés d'expression, d'association et de manifestation, et par l'absence de mesures concrètes et effectives pour garantir la jouissance par les femmes de leurs droits, en particulier dans les régions marginalisées.

- **Faible intégration du genre dans les politiques publiques** : Les politiques actuelles ne prennent pas en considération les inégalités de genre. L'absence de données désagrégées, de dispositifs de suivi budgétaire sensible au genre et d'évaluation des impacts différenciés perpétue l'exclusion des femmes des bénéfices des politiques publiques
- **Violences systémiques à l'encontre des femmes** : Les violences subies par les femmes prennent des formes multiples, interdépendantes et profondément enracinées dans les structures sociales, économiques, culturelles et politiques. Elles ne se limitent pas à la sphère domestique. Elles incluent les violences institutionnelles (manque de prise en charge adaptée), sexuelles, cybernétiques, économiques (précarité, concentration dans les emplois informels ou non protégés, inégalités salariales, accès restreint aux droits sociaux et à la protection sociale), environnementales (surexploitation des ressources affectant les femmes vivant en milieu rural, impact des changements climatiques) et symboliques (invisibilisation dans l'espace public). Un point d'alerte majeur relevé lors des consultations concerne l'augmentation continue des féminicides en Tunisie. Ces meurtres de femmes, souvent commis dans un contexte conjugal ou familial, révèlent l'ampleur du phénomène de violence de genre. Face à cette situation, les participant.e.s ont dénoncé l'inaction de l'État, l'absence d'un système de protection efficace, le manque de centres d'accueil sécurisés, ainsi que l'insuffisance des politiques publiques de prévention. Ces violences systémiques appellent des réponses globales, coordonnées et pluridimensionnelles, intégrant la prévention, la protection, la sanction et la réparation, tout en transformant en profondeur les normes sociales, les représentations collectives et les pratiques institutionnelles.
- **Invisibilisation et marginalisation de certaines catégories de femmes** : Les consultations ont fait apparaître l'importance pour les féministes, activistes et organisations de la société civile impliqué.e.s qu'aucune fille ou femme ne soit laissée de côté et que les interventions de l'Assemblée des Femmes de Tunisie puissent bénéficier à l'ensemble des femmes, notamment les plus vulnérables et marginalisées et porter leurs voix. Il s'agit en particulier des femmes en situation de handicap, des migrantes, des ouvrières agricoles, des détenues et des femmes vivant en zones rurales, dont l'accès à la citoyenneté, à l'autonomie économique ou aux services de base est largement entravé et dont les besoins spécifiques sont rarement pris en compte.
- **Manque de structuration du mouvement féministe et faiblesse des solidarités internes** : Bien que les luttes féministes soient dynamiques, elles restent fragmentées. Le besoin d'un espace de coordination, de transmission intergénérationnelle et de renforcement des capacités a été exprimé comme un impératif stratégique pour renforcer l'impact des actions militantes.
- **Restrictions à la liberté d'association** : Un enjeu central relevé par les actrices féministes concerne l'atteinte à la liberté d'association, à travers les tentatives répétées de remise en cause des acquis du décret-loi 2011-88. Ce décret, garantissant la liberté de création et d'activité des associations, a constitué un jalon fondamental pour l'émergence de la société

civile post-révolutionnaire. Or, les consultations ont mis en lumière un climat croissant de suspicion, de contrôles excessifs, d'entraves administratives, et de criminalisation implicite ou explicite de l'action associative, notamment lorsque celle-ci est portée par des organisations féministes, progressistes ou critiques à l'égard des politiques publiques. Cette situation freine considérablement les dynamiques de mobilisation, entrave la continuité des actions de terrain et dissuade l'engagement des nouvelles générations dans le militantisme. Face à cette réalité, les participant.e.s ont appelé à défendre fermement la liberté d'association comme un droit fondamental, garant de la pluralité démocratique et de l'indépendance du mouvement féministe.

- **Nécessité de lier les luttes féministes aux autres combats pour la justice** : L'urgence climatique, la dégradation de l'environnement, la montée des inégalités sociales et les formes multiples d'exclusion imposent de continuer à repenser le féminisme comme une lutte transversale, articulée à la justice sociale, la justice climatique et à l'intersectionnalité des oppressions. Cette approche implique également d'ancrer davantage les luttes féministes tunisiennes dans un cadre régional et international plus large, en s'inspirant des mobilisations de femmes à travers le monde et en exprimant une solidarité active envers leurs combats. Il est fondamental de reconnaître les liens qui unissent les oppressions patriarcales, économiques et coloniales et de se positionner de manière solidaire face aux violences systémiques vécues par les femmes ailleurs dans le monde. L'Assemblée des Femmes de Tunisie doit ainsi renforcer les alliances féministes transnationales, faire circuler les savoirs et les expériences militantes et contribuer à une dynamique globale pour l'égalité, la dignité et la paix.

3.2. Vision

Vision de l'Assemblée des Femmes de Tunisie

« L'Assemblée des Femmes de Tunisie porte la vision d'une société fondée sur **l'égalité entière et effective**, dans laquelle les droits des femmes sont **pleinement reconnus, protégés et promus** dans toutes les sphères de la vie publique et privée, **sans discrimination ni violences**, et où **l'égalité de genre et l'égalité des chances** sont assurées pour toutes et tous, sans aucune exclusion ».

L'Assemblée des Femmes de Tunisie porte la vision d'une société fondée sur l'égalité entière et effective entre les femmes et les hommes, dans laquelle les droits des femmes sont pleinement

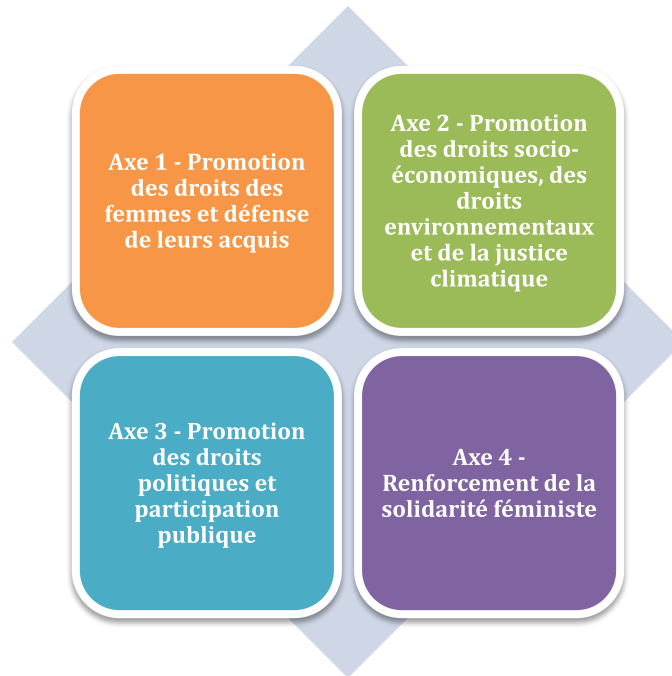
reconnus, en tant que partie intégrante des droits humains, protégés et promus dans toutes les sphères de la vie publique et privée. Elle s'inscrit dans un projet de société où toutes les femmes jouissent réellement de tous leurs droits, sans discrimination ni violences. Cette vision inclut l'égalité de genre comme fondement de la justice sociale et l'égalité des chances comme condition indispensable à la dignité humaine et à la liberté

La vision de l'Assemblée s'enracine dans les constats dressés lors des consultations. Elle répond au recul des libertés, à la violation des droits humains et à l'exclusion persistante des femmes. Elle propose une réponse féministe fondée sur la solidarité active, la transformation structurelle des rapports de pouvoir et l'implication collective dans les choix de société. En affirmant cette vision, l'Assemblée entend s'ancrer durablement dans le long terme, mobiliser autour d'une ambition partagée et inscrire ses luttes dans une perspective de changement systémique.

3.3. Axes stratégiques

À la lumière des enjeux identifiés lors des consultations régionales et de l'atelier national, l'Assemblée des Femmes de Tunisie a structuré son plan stratégique autour de quatre axes stratégiques majeurs. Chacun de ces axes répond à un champ de droits ou de défis prioritaires, définis collectivement comme essentiels à l'atteinte de l'égalité réelle. Ils se complètent et s'articulent pour offrir une réponse globale, intersectionnelle et transformative aux besoins des femmes dans toutes leur diversité.

Les quatre axes retenus sont comme suit :



Ces axes sont présentés dans ce qui suit, accompagnés de leurs objectifs spécifiques correspondants⁴.

3.3.1. Axe 1 : Promotion des droits des femmes et défense de leurs acquis

Ce premier axe vise à faire face à la régression préoccupante des acquis juridiques et politiques des femmes. Il s'agit de renforcer les capacités de veille, de contrôle, d'interpellation et d'action collective face à la montée des discours antiféministes, aux pratiques patriarcales discriminatoires, à la fragilisation des lois protectrices et à l'érosion des mécanismes institutionnels d'égalité.

Axe 1	Promotion des droits des femmes et défense de leurs acquis
Objectif 1.1.	Renforcer la veille citoyenne sur les politiques publiques et la législation relatives aux droits des femmes
Objectif 1.2.	Mobiliser l'ensemble des intervenant.e.s et l'opinion publique pour la protection et la consolidation des acquis légaux et sociaux en matière de droits des femmes

L'**objectif 1.1** vise à instaurer une vigilance accrue et collective sur l'évolution des cadres juridiques et des politiques publiques afin de prévenir toute tentative de remise en cause des droits des femmes.

⁴ Annexe 3 : Cadre logique du plan stratégique de l'Assemblée des Femmes.

Cela implique la formation et la mobilisation des organisations féministes et des structures communautaires, ainsi que la mise en place de mécanismes de suivi, de contrôle, d'alerte et de plaidoyer adaptés.

En ce qui concerne l'**objectif 1.2**, il s'agit de créer des alliances élargies, multisectorielles et intergénérationnelles pour défendre les droits acquis des femmes et promouvoir leur consolidation par l'application des conventions internationales dûment ratifiées par la Tunisie (comme la CEDAW) et la modification des lois pour qu'elles leur soient conformes. Cela passe par des campagnes de sensibilisation, l'implication des médias, des actions de plaidoyer, ainsi qu'un dialogue renforcé avec les institutions concernées afin d'ancrer durablement les droits des femmes dans les normes juridiques et pratiques sociales.

3.3.2. Axe 2 : Promotion des droits socio-économiques, des droits environnementaux et de la justice climatique

Cet axe répond à l'exclusion persistante des femmes des bénéfices des politiques sociales, économiques et environnementales. Il s'attache à promouvoir une justice économique féministe, à garantir les droits des femmes, notamment les travailleuses informelles, et à adapter les revendications féministes à l'urgence écologique. Il intègre également la lutte contre les violences faites aux femmes comme barrière majeure à leur participation pleine et entière à la vie économique et sociale.

Axe 2	Promotion des droits socio-économiques, des droits environnementaux et de la justice climatique
Objectif 2.1.	Promouvoir les droits sociaux et économiques des femmes
Objectif 2.1.1.	<i>Promouvoir l'accès égal des femmes aux ressources et aux opportunités</i>
Objectif 2.1.2.	<i>Promouvoir les droits sexuels et reproductifs des femmes et renforcer leur accès aux services de santé sexuelle et reproductive dans toutes les régions</i>
Objectif 2.1.3.	<i>Œuvrer à la réalisation des droits sociaux et économiques des ouvrières dans le secteur informel</i>
Objectif 2.2.	Renforcer la lutte contre toutes les formes de violences faites aux filles et aux femmes, y compris les cyberviolences
Objectif 2.3.	Promouvoir la justice climatique avec une approche féministe

L'**objectif 2.1** vise à garantir aux femmes un accès égal aux droits sociaux et économiques, en assurant notamment l'accès aux ressources, à l'emploi décent, à la protection sociale et aux mécanismes de sécurité sociale et économique. Il s'agit de promouvoir des politiques publiques

sensibles au genre, de soutenir l'autonomisation économique et sociale des femmes, en particulier dans les régions marginalisées, et de lutter contre les discriminations sur le marché du travail ainsi que dans l'accès aux services sociaux de base.

Dans le cadre de cet objectif, trois thématiques seront couvertes en priorité :

- La première concerne l'accès égal des femmes aux ressources et aux opportunités (**objectif 2.1.1**). Il s'agit de promouvoir une justice économique et sociale fondée sur l'égalité de genre, à travers la production de données probantes, l'élaboration de recommandations politiques et la mise en œuvre de campagnes de plaidoyer pour une meilleure répartition des ressources et un accès égal à la propriété, à l'héritage, aux services et aux mécanismes de protection économique et sociale.
- La deuxième a trait à la santé sexuelle et reproductive des femmes (**objectif 2.1.2**). Il s'agit de promouvoir les droits sexuels et reproductifs des femmes en tant que droits humains, en particulier le droit à l'avortement, régulièrement remis en question et menacé malgré son inscription dans les cadres juridiques nationaux et internationaux. Cela comprend l'accès à une information complète, à des services de santé de qualité, accessibles et respectueux des droits, ainsi que la lutte contre les tabous, les stigmatisations et les inégalités régionales en matière de santé sexuelle et reproductive. Il s'agit également de mettre en application les stratégies et plans d'action internationaux qui ont reconnu ces droits, notamment les conférences du Caire (1994) et de Beijing (1995), dont les plateformes d'action consacrent les droits sexuels et reproductifs comme des éléments fondamentaux des droits humains.
- Enfin, la troisième porte sur le travail dans le secteur informel (**objectif 2.1.3**). Elle cible les conditions de travail et les droits des femmes œuvrant dans le secteur informel, notamment les ouvrières agricoles, les femmes employées domestiques ou artisanes. Elle appelle à la reconnaissance de leurs droits, à l'amélioration de leurs conditions de travail par la révision des dispositions juridiques afin de leur garantir un travail sûr et décent et leur accès à une protection sociale effective et à des moyens de transport et adaptés.

L'**objectif 2.2** met l'accent, quant à lui, sur le renforcement des actions de prévention, de protection et de prise en charge des violences basées sur le genre, y compris les cyberviolences. Il implique le plaidoyer pour un cadre juridique protecteur, le développement de services adaptés, la sensibilisation des communautés et la lutte contre l'impunité des auteurs de violences.

Enfin, l'**objectif 2.3** vise à intégrer pleinement la dimension de genre dans les politiques environnementales et climatiques. Il s'agit de faire entendre les voix des femmes dans les espaces de décision liés à l'environnement, de lutter contre les inégalités d'accès aux ressources naturelles et de promouvoir une transition écologique juste et inclusive.

3.3.3. Axe 3 : Promotion des droits politiques et participation publique

Ce troisième axe entend consolider l'exercice effectif de la citoyenneté des femmes et leur participation pleine et entière à la vie politique et publique. Il vise également à renforcer les libertés, dans un contexte où elles sont particulièrement fragilisées, et à promouvoir une culture démocratique féministe, inclusive et égalitaire.

Axe 3	Promotion des droits et politiques et participation publique
Objectif 3.1.	Promouvoir la participation publique effective des femmes et leur accès aux postes de pouvoir et de décision à tous les niveaux
Objectif 3.2.	Renforcer la lutte pour les libertés fondamentales et les droits civiques et politiques des femmes
Objectif 3.3.	Promouvoir une culture démocratique et encourager la participation citoyenne féministe

Pour ce qui est de l'**objectif 3.1**, il s'agit de favoriser l'inclusion des femmes dans les espaces de pouvoir, les instances de gouvernance, les processus électoraux et les dispositifs de consultation publique, à travers des actions de plaidoyer, de formation et d'accompagnement visant à lever les freins structurels à leur participation.

L'**objectif 3.2** entend défendre et renforcer les libertés d'expression, d'association, de réunion et de manifestation pour les femmes et leurs droits électoraux, en dénonçant leur répression ou limitation, et en soutenant les militantes, activistes et défenseuses des droits dans leurs actions, mais aussi en appelant à l'application des dispositions constitutionnelles relatives aux droits des femmes et à la parité.

En ce qui concerne l'**objectif 3.3**, il s'agit de promouvoir une éducation civique critique, de renforcer les capacités collectives de mobilisation et de contribuer à la construction d'un espace public pluraliste, féministe et démocratique.

3.3.4. Axe 4 : Renforcement de la solidarité féministe

Ce dernier axe a pour vocation de consolider le mouvement féministe tunisien à travers le renforcement de la structuration interne de l'Assemblée des Femmes de Tunisie, la construction d'espaces sûrs et bienveillants pour ses membres et le développement d'alliances nationales, régionales et internationales. Il s'agit également de faire rayonner l'approche féministe dans l'espace public.

Axe 4	Renforcement de la solidarité féministe
-------	---

Objectif 4.1.	Renforcer la structuration et la gouvernance interne de l'Assemblée des Femmes de Tunisie
Objectif 4.2.	Créer des espaces d'échange, de montée en compétences et de sororité au sein de l'Assemblée des Femmes et avec les mouvements féministes nationaux et globaux
Objectif 4.3.	Renforcer la visibilité du mouvement féministe tunisien et son impact

L'**objectif 4.1** consiste à renforcer les fondations organisationnelles et le fonctionnement interne de l'Assemblée, à travers des mécanismes participatifs de gouvernance, des outils de gestion transparents et des dispositifs favorisant l'engagement actif des membres.

En ce qui a trait à l'**objectif 4.2**, il s'agit de créer des espaces bienveillants permettant aux militantes de partager leurs expériences, de renforcer leurs capacités et de nourrir des solidarités féministes à l'échelle nationale, régionale et internationale.

L'**objectif 4.3** vise, quant à lui, à amplifier la portée de l'approche féministe tunisienne à travers des stratégies de communication, de mobilisation et d'interpellation publique, en s'appuyant sur des alliances élargies, une présence médiatique accrue et la création des réseaux de solidarité.

3.4. Interventions prioritaires identifiées

Afin de garantir la mise en œuvre effective des objectifs définis dans les quatre axes stratégiques, un ensemble d'interventions prioritaires a été identifié. Ces interventions sont structurées par axe et par objectif. Elles prennent la forme d'activités concrètes et programmables⁵.

⁵ Annexe 4 : Liste des interventions prioritaires de l'Assemblée des Femmes de Tunisie pour la période 2025-2030.

3.4.1. Interventions relatives à l'axe 1 : Promotion des droits des femmes et défense de leurs acquis

Les interventions prévues dans le cadre de ce premier axe visent à protéger les acquis juridiques et sociaux des femmes en Tunisie, à renforcer les capacités citoyennes de vigilance, de mobilisation et de plaidoyer, et à faire émerger un dialogue structuré avec les institutions publiques. Elles se déclinent selon deux objectifs principaux, qui articulent les actions de veille et de sensibilisation d'une part, et celles de défense active des droits d'autre part.

Objectif	Interventions prioritaires
1.1	• Activité 1.1.1. Mettre en place un dispositif de veille et de contrôle des textes juridiques et politiques publiques affectant les droits des femmes • Activité 1.1.2. Former des actrices et acteurs relais dans les régions pour détecter et signaler toute régression ou attaque contre les droits des femmes • Activité 1.1.3. Élaborer des rapports périodiques de veille et d'alerte à destination du public et des institutions
1.2	• Activité 1.2.1. Concevoir et diffuser des campagnes de sensibilisation en ligne et hors ligne pour défendre les acquis en matière des droits des femmes et les promouvoir sur la base de l'égalité • Activité 1.2.2. Organiser des débats publics, des tables rondes et des conférences pour mobiliser différents publics autour des enjeux liés aux droits des femmes • Activité 1.2.3. Initier un dialogue structuré avec les institutions publiques pour renforcer la reconnaissance des droits des femmes • Activité 1.2.4. Mettre en œuvre des campagnes de plaidoyer pour la révision des dispositions discriminatoires de l'arsenal juridique en vigueur • Activité 1.2.5. Mettre en place des stratégies de plaidoyer pour répondre aux initiatives juridiques ou institutionnelles défavorables aux droits des femmes

3.4.2. Interventions relatives à l'axe 2 : Promotion des droits socio-économiques, des droits environnementaux et de la justice climatique

Ce deuxième axe regroupe un ensemble d'interventions destinées à promouvoir une justice économique, sociale et environnementale inclusive, tenant compte des réalités vécues par les femmes dans leur diversité. Les activités identifiées sont organisées selon cinq objectifs couvrant l'accès équitable aux ressources, les droits sexuels et reproductifs, les conditions de travail dans l'informel, la lutte contre les violences, ainsi que la justice climatique fondée sur une approche féministe.

Objectif		Interventions prioritaires
2.1	2.1.1	● Activité 2.1.1.1. Mener des études sur les inégalités économiques et sociales vécues par les femmes, notamment en lien avec la valorisation du travail non rémunéré des femmes ● Activité 2.1.1.2. Élaborer et diffuser des recommandations pour des politiques sociales et économiques sensibles au genre et des projets de loi pour éliminer les dispositions discriminatoires préjudiciables aux femmes ● Activité 2.1.1.3. Mettre en place des campagnes de plaidoyer pour l'accès égal des femmes aux opportunités et aux ressources économiques et sociales, y inclus l'accès égal à l'héritage et à la propriété
	2.1.2	● Activité 2.1.2.1. Développer des outils de sensibilisation des femmes sur leurs droits sexuels et reproductifs adaptés aux différents contextes régionaux ● Activité 2.1.2.2. Renforcer les capacités des professionnel.le.s de santé et des militantes féministes sur les droits sexuels et reproductifs ● Activité 2.1.2.3. Mener un plaidoyer pour améliorer la qualité et l'accessibilité des services de santé sexuelle et reproductive
	2.1.3	● Activité 2.1.3.1. Documenter les conditions de travail des femmes dans le secteur informel ● Activité 2.1.3.2. Mener une campagne de plaidoyer pour la reconnaissance par l'État du statut d'ouvrière agricole ● Activité 2.1.3.3. Mener des campagnes de plaidoyer pour l'opérationnalisation et/ou la création de mécanismes de reconnaissance et de protection des droits des travailleuses dans le secteur informel (protection sociale, sécurité, formation, transport, etc.) ● Activité 2.1.3.4. Créer des synergies entre organisations féministes, syndicales et sociales sur ces enjeux
2.2		● Activité 2.2.1. Organiser des campagnes de sensibilisation grand public contre les violences et les discriminations subies par les femmes ● Activité 2.2.2. Mettre en œuvre une campagne de plaidoyer pour l'adoption d'une loi sur les cyberviolences ● Activité 2.2.3. Organiser des échanges nationaux et internationaux autour des bonnes pratiques en matière de lutte contre les violences cybernétiques ● Activité 2.2.4. Mettre en place une stratégie de plaidoyer pour inciter l'État à renforcer et généraliser les dispositifs d'hébergement et de prise en charge des femmes victimes de violences et à les mettre à niveau conformément aux normes ● Activité 2.2.5. Mettre en place une stratégie de plaidoyer pour que l'État alloue un budget public suffisant pour la prévention des violences faites aux femmes et la prise en charge des victimes ● Activité 2.2.6. Former les membres de l'Assemblée sur la lutte contre toutes les formes de violences à l'égard des femmes, ainsi que la prise en charge des femmes en situation de handicap victimes de violences

2.3	● Activité 2.3.1. Former les membres de l'Assemblée des Femmes sur l'écoféminisme et la justice climatique ● Activité 2.3.2. Mener une campagne de plaidoyer pour la restitution des semences paysannes locales ● Activité 2.3.3. Mener une campagne de plaidoyer pour l'accès égal des femmes aux ressources naturelles, notamment les ressources en eau
------------	--

3.4.3. Interventions relatives à l'axe 3 : Promotion des droits politiques et participation publique

Les interventions listées dans le cadre de cet axe visent à renforcer la participation citoyenne et politique des femmes, à défendre les libertés et à encourager l'appropriation des valeurs démocratiques par une approche féministe. Trois objectifs structurent ces interventions : l'accès des femmes aux sphères décisionnelles, la protection des droits politiques et la promotion d'une citoyenneté active féministe.

Objectif	Interventions prioritaires
3.1	● Activité 3.1.1. Élaborer un baromètre de la représentation des femmes dans les espaces de pouvoir et de décision ● Activité 3.1.2. Mettre en place une stratégie de plaidoyer en faveur de l'adoption de la parité ou d'autres dispositifs d'égalité réelle dans les espaces et postes de pouvoir et de décision ● Activité 3.1.3. Mettre en œuvre une campagne de sensibilisation des femmes en situation de handicap pour l'intégration aux Conseils Locaux
3.2	● Activité 3.2.1. Documenter et dénoncer les atteintes aux libertés des femmes ● Activité 3.2.2. Soutenir les femmes défenseuses des droits, notamment le mouvement des ouvrières agricoles, via des dispositifs de protection et de visibilité ● Activité 3.2.3. Initier des actions de plaidoyer pour préserver la liberté d'expression, de réunion et d'association ● Activité 3.2.4. Former les membres de l'Assemblée des Femmes sur le droit d'association, les lois régissant le travail associatif, le leadership et le discours politique et autres thématiques pertinentes
3.3	● Activité 3.3.1. Concevoir et diffuser du contenu pédagogique vulgarisé sur les valeurs féministes ● Activité 3.3.2. Organiser des campagnes pour sensibiliser à la citoyenneté active et à la mobilisation pacifique

3.4.4. Interventions relatives à l'axe 4 : Renforcement de la solidarité féministe

Ce dernier axe opérationnalise les engagements en matière de structuration interne, de création d'espaces collectifs bienveillants, de mutualisation des savoirs et de rayonnement du discours

féministe. Il regroupe des activités visant à assurer une gouvernance démocratique de l'Assemblée des Femmes de Tunisie, à renforcer les liens entre militantes et à accroître la visibilité et l'impact du mouvement féministe tunisien.

Objectif	Interventions prioritaires
4.1	● Activité 4.1.1. Adopter une charte de gouvernance participative et inclusive de l'Assemblée des Femmes ● Activité 4.1.2. Mettre en place des outils internes de suivi, d'évaluation et de planification ● Activité 4.1.3. Organiser une rencontre annuelle de l'Assemblée des Femmes ● Activité 4.1.4. Organiser une session annuelle d'évaluation stratégique participative avec les membres
4.2	● Activité 4.2.1. Créer des espaces de formation et de réflexion collective entre militantes, favorisant le transfert d'expériences intergénérationnel et interrégional ● Activité 4.2.2. Échanger avec des mouvements féministes régionaux et internationaux pour renforcer les alliances
4.3	● Activité 4.3.1. Développer une stratégie de communication féministe inclusive ● Activité 4.3.2. Capitaliser les expériences, luttes et récits portés par les militantes féministes ● Activité 4.3.3. Assurer la présence de l'Assemblée des Femmes sur les réseaux sociaux, dans les médias et les espaces publics ● Activité 4.3.4. Produire un podcast, en s'appuyant sur les ressources disponibles au niveau de l'unité de production audio-visuelle de l'ATFD ● Activité 4.3.5. Organiser un festival annuel du cinéma pour les droits des femmes

4. Conclusion

Le plan stratégique 2025–2030 de l'Assemblée des Femmes de Tunisie ne constitue pas seulement un document d'orientation. Il incarne une volonté collective de structurer, renforcer et pérenniser une dynamique féministe portée par la pluralité des actrices et acteurs impliqué.e.s. Il est le fruit d'un processus démocratique, ancré dans les réalités territoriales et articulé autour d'une vision transformatrice.

En s'appuyant sur ce plan, l'Assemblée des Femmes ambitionne de devenir un réseau de solidarité et de plaidoyer incontournable du paysage associatif, politique et social tunisien, capable d'influencer les politiques publiques, de mobiliser les consciences, de fédérer les forces vives du féminisme et de défendre sans compromis les droits des femmes.

Ce plan se veut également dynamique. Il est conçu comme un outil vivant, adaptable aux spécificités régionales, aux mutations politiques et aux urgences émergentes. Il appelle à la vigilance, à l'engagement et à la solidarité constante entre les membres.

Enfin, il rappelle que les luttes féministes s'inscrivent dans le temps long, et nécessitent des ressources, de la persévérance, de la créativité et une capacité constante à se réinventer. Ce document est un socle pour avancer ensemble, dans le respect de l'égalité, de la dignité, de la liberté, de la citoyenneté et de l'égalité.

Annexes

Annexe 1 : Agenda-type des consultations régionales

الاستشارة الجهوية لمنظمات المجتمع المدني لإعداد الخطة الإستراتيجية
لمجلس نساء تونس

السياق

في سنة 2023، وبمناسبة اليوم العالمي لحقوق النساء، قامت الجمعية التونسية للنساء الديمقراطيات بتأسيس مجلس نساء تونس، الذي يضم حوالي ثلاثين منظمة من منظمات المجتمع المدني، بهدف تعزيز النضال من أجل المساواة وحقوق النساء في تونس.

في إطار مشروع "حركة"، الذي يُنفذ بالشراكة بين الجمعية التونسية للنساء الديمقراطيات، جمعية جسور ونوفاكت، والذي يهدف إلى "تعزيز بيئة داعمة للحفاظ على مكتسبات حقوق النساء في تونس"، تسعى الجمعية التونسية للنساء الديمقراطيات إلى دعم مجلس نساء تونس باعتباره فضاءً لتنسيق العمل النسوي، وذلك عبر إعداد الخطة الإستراتيجية للمجلس بشكل تشاركي.

وفي هذا الإطار، تعزم الجمعية التونسية للنساء الديمقراطيات تنظيم سلسلة من الاستشارات الجهوية بمشاركة منظمات المجتمع المدني المنضوية تحت مجلس نساء تونس، وذلك لضمان مقاربة شاملة وتمثيلية في إعداد الخطة الإستراتيجية 2030-2025.

أهداف الاستشارة

- تحديد رؤية مشتركة لمهمة مجلس نساء تونس.
- جمع المقترحات حول المحاور الأساسية للخطة الإستراتيجية 2030-2025 لمجلس نساء تونس.
- توثيق توصيات منظمات المجتمع المدني بشأن هذه الخطة.

برنامج الاستشارة

المتدخلات	الجلسات	التوقيت
	تسجيل المشاركات والمشاركين	9: 30 – 9: 15
هناء بن فضل، ميسرة الاستشارة عن الجمعية التونسية للنساء الديمقراطيات جميع المشاركات والمشاركين	الجلسة الافتتاحية: - كلمة ترحيبية - تقديم أهداف الاستشارة والبرنامج - تقديم المشاركات والمشاركين	10: 00 – 9: 30
هناء بن فضل مجموعات العمل	مجلس نساء تونس: - لمحة عن تاريخ أنشطة المجلس - ما هي مهمة المجلس؟	11: 15 – 10: 00
	استراحة قهوة	11: 30 – 11: 15
مجموعات العمل	- تحديد المحاور الإستراتيجية لتدخلات مجلس نساء تونس	13: 15 – 11: 30

المتدخلات	الجلسات	التوقيت
	- تحديد التدخلات ذات الأولوية لتنفيذها في إطار الخطة الإستراتيجية	
هناء بن فضل جميع المشاركات والمشاركين	اختتام الاستشارة: - تلخيص الأعمال المنجزة - تقييم الورشة - كلمة الاختتام	15: 13 – 30: 13
	غداء	30: 13

Annexe 2 : Liste des participant.e.s à l'atelier national de restitution et de validation

N°	Nom et Prénom	Organisation	Gouvernorat
1	Jihed Zinoubi	Amid Vision	Sidi Bouzid
2	Najet Zinoubi		Sidi Bouzid
3	Fathi Aouina	Ardh Tayba	Siliana
4	Houda Samti		Siliana
5	Asma Ayadi	Association Femmes Rurales	Jendouba
6	Nabiha El Braiki		Jendouba
7	Fatma Hassine	Association Omezzine	Siliana
8	Asma Midouni		Siliana
9	Aya Rjab	Association Souk Lahad	Kébili
10	Afef Lahfoui		Kébili
11	Ahlem Bousserouel	ATFD	-
12	Dali Henda		-
13	Hafidha Chekir		-
14	Houda Nasri		-
15	Khadija Mestiri		-
16	Lilia Alouini		Kairouan
17	Moufida Bchir		Kairouan
18	Nadia Ben Hamed		-
19	Naziha Dammak		Sfax
20	Raja Ben Abderrahmen		-
21	Raoudha Alfagzi		-
22	Raja Dahmani		-

N°	Nom et Prénom	Organisation	Gouvernorat
23	Sajia Yaich		Sfax
24	Souhir Driss		-
25	Ichrak Khemissi	Femmes, Citoyenneté et Développement	Jendouba
26	Roua Khemissi		Jendouba
27	Amal Cherni	Honna	Kef
28	Souhir Mesahli		Kef
29	Chiraz Yahiaoui	Jeunes Actifs	Kasserine
30	Issam Mansouri		Kasserine
31	Lawahedh Samaali	Jeunes au service des femmes	Kasserine
32	Sarra Yahyaoui		Kasserine
33	Hosni Guesmi	Journaliste	Tunis
34	Amel Arbaoui	Joussour	Kef
35	Essafa Homri		Kef
36	Rahma Jebali		Kef
37	Hamida Chaieb	LTDH	Sfax
38	Khemisa Rezgui		Siliana
39	Naima Ben Mansour		Kébili
40	Kalthoum M'rabet	Nibras	Kébili
41	Mefteh Bouokkez		Kébili
42	Oscar Cejudo	NovACT	Tunis
43	Anis Dhbaibi	Organisation Tunisienne de Défense des Personnes Handicapées (OTDDPH)	Kef
44	Asma El Yadoughi		Kef
45	Aya El Boughanmi		Kef
46	Fathi Fekih		-
47	Houda Jouini		Kef

N°	Nom et Prénom	Organisation	Gouvernorat
48	Issam Khabouchi		Kef
49	Sahbi El Kefi		Kef
50	Kaouther Ben Harrath	Association tunisienne des sages femme	Kef
51	Raoudha Salhi		Kef
52	Jamila Chatti	Syndicat des ouvrières agricoles	Sfax, Jbeniana
53	Mounira Ben Salah		Sfax, Jbeniana
54	Amel Rhaïem	Talmine	Kébili
55	Zeineb Essaher		Kébili
56	Fathia Nasri	Tigar	Kasserine
57	Intissar Hlimi		Kasserine
58	Khaoula Charef	Turis	Kébili
59	Mohamed El Bokri		Kébili
60	Afifa Jaziri	UNFT	Kef
61	Imen Abouda		Siliana
62	Héla Ajjel		Siliana
63	Hayet Amami	Victoire	Sidi Bouzid
64	Karima Amami		Sidi Bouzid
65	Nesrine Abidi	Voix d'Eve	Sidi Bouzid
66	Aroua Makhzoumi	-	Siliana
67	Mohamed Challouf	-	Tunis
68	Najet Ayachi	-	Siliana
69	Sabah Hajji	-	Kasserine
70	Takoua Basti	-	Kef
71	Wafa Gasmi	-	Kasserine
72	Hana Ben Fadhl	Consultante	-
73	Haifa Khaldi	Consultante	-

Annexe 3 : Cadre logique du plan stratégique de l'Assemblée des Femmes

Axe 1 : Promotion des droits des femmes et défense de leurs acquis	
Objectif 1.1.	Renforcer la veille citoyenne sur les politiques publiques et la législation relatives aux droits des femmes
Objectif 1.2.	Mobiliser l'ensemble des intervenant.e.s et l'opinion publique pour la protection et la consolidation des acquis légaux et sociaux en matière de droits des femmes
Axe 2 : Promotion des droits socio-économiques, des droits environnementaux et de la justice climatique	
Objectif 2.1.	Promouvoir les droits sociaux et économiques des femmes
Objectif 2.1.1.	<i>Promouvoir l'accès égal des femmes aux ressources et aux opportunités</i>
Objectif 2.1.2.	<i>Promouvoir les droits sexuels et reproductifs des femmes et renforcer leur accès aux services de santé sexuelle et reproductive dans toutes les régions</i>
Objectif 2.1.3.	<i>Œuvrer à la réalisation des droits sociaux et économiques des ouvrières dans le secteur informel</i>
Objectif 2.2.	Renforcer la lutte contre toutes les formes de violences faites aux filles et aux femmes, y compris les cyberviolences
Objectif 2.3.	Promouvoir la justice climatique avec une approche féministe
Axe 3 : Promotion des droits civiques et politiques et participation publique	
Objectif 3.1.	Promouvoir la participation publique effective des femmes et leur accès aux postes de pouvoir et de décision à tous les niveaux
Objectif 3.2.	Renforcer la lutte pour les libertés fondamentales et les droits civiques et politiques des femmes
Objectif 3.3.	Promouvoir une culture démocratique et encourager la participation citoyenne féministe
Axe 4 : Renforcement de la solidarité féministe	
Objectif 4.1.	Renforcer la structuration et la gouvernance interne de l'Assemblée des Femmes de Tunisie

Objectif 4.2.	Créer des espaces d'échange, de montée en compétences et de sororité au sein de l'Assemblée des Femmes et avec les mouvements féministes nationaux et globaux
Objectif 4.3.	Renforcer la visibilité du mouvement féministe tunisien et son impact

Annexe 4 : Liste des interventions prioritaires de l'Assemblée des Femmes de Tunisie pour la période 2025-2030

Objectifs		Interventions prioritaires
1.1. Renforcer la veille citoyenne sur les politiques publiques et la législation relatives aux droits des femmes		• Activité 1.1.1. Mettre en place un dispositif de veille et de contrôle des textes juridiques et politiques publiques affectant les droits des femmes • Activité 1.1.2. Former des actrices et acteurs relais dans les régions pour détecter et signaler toute régression ou attaque contre les droits des femmes • Activité 1.1.3. Élaborer des rapports périodiques de veille et d'alerte à destination du public et des institutions
1.2. Mobiliser l'ensemble des intervenant.e.s et l'opinion publique pour la protection et la consolidation des acquis légaux et sociaux en matière de droits des femmes		• Activité 1.2.1. Concevoir et diffuser des campagnes de sensibilisation en ligne et hors ligne pour défendre les acquis en matière des droits des femmes et les promouvoir sur la base de l'égalité • Activité 1.2.2. Organiser des débats publics, des tables rondes et des conférences pour mobiliser différents publics autour des enjeux liés aux droits des femmes • Activité 1.2.3. Initier un dialogue structuré avec les institutions publiques pour renforcer la reconnaissance des droits des femmes • Activité 1.2.4. Mettre en œuvre des campagnes de plaidoyer pour la révision des provisions discriminatoires de l'arsenal juridique en vigueur, y inclus dans le Code du Statut Personnel (CSP) et le Code électoral • Activité 1.2.5. Mettre en place des stratégies de plaidoyer pour répondre aux initiatives juridiques ou institutionnelles défavorables aux droits des femmes
2.1. Promouvoir les droits sociaux et économiques des femmes	2.1.1. <i>Promouvoir l'accès égal des femmes aux ressources et aux opportunités</i>	• Activité 2.1.1.1. Mener des études sur les inégalités économiques et sociales vécues par les femmes, notamment en lien avec la valorisation du travail non rémunéré des femmes • Activité 2.1.1.2. Élaborer et diffuser des recommandations pour des politiques sociales et économiques sensibles au genre et des projets de loi

Objectifs		Interventions prioritaires
		pour éliminer les dispositions discriminatoires préjudiciables aux femmes • Activité 2.1.1.3. Mettre en place des campagnes de plaidoyer pour l'accès égal des femmes aux opportunités et aux ressources économiques et sociales, y inclus l'accès égal à l'héritage et à la propriété
	2.1.2. <i>Promouvoir les droits sexuels et reproductifs des femmes et renforcer leur accès aux services de santé sexuelle et reproductive dans toutes les régions</i>	• Activité 2.1.2.1. Développer des outils de sensibilisation des femmes sur leurs droits sexuels et reproductifs adaptés aux différents contextes régionaux • Activité 2.1.2.2. Renforcer les capacités des professionnel.le.s de santé et des militantes féministes sur les droits sexuels et reproductifs • Activité 2.1.2.3. Mener un plaidoyer pour améliorer la qualité et l'accessibilité des services de santé sexuelle et reproductive
	2.1.3. <i>Œuvrer à la réalisation des droits sociaux et économiques des ouvrières dans le secteur informel</i>	• Activité 2.1.3.1. Documenter les conditions de travail des femmes dans le secteur informel • Activité 2.1.3.2. Mener une campagne de plaidoyer pour la reconnaissance par l'État du statut d'ouvrière agricole • Activité 2.1.3.3. Mener des campagnes de plaidoyer pour l'opérationnalisation et/ou la création de mécanismes de reconnaissance et de protection des droits des travailleuses dans le secteur informel (protection sociale, sécurité, formation, transport, etc.) • Activité 2.1.3.4. Créer des synergies entre organisations féministes, syndicales et sociales sur ces enjeux
2.2. Renforcer la lutte contre toutes les formes de violences faites aux filles et aux femmes, y compris les cyberviolences		• Activité 2.2.1. Organiser des campagnes de sensibilisation grand public contre les violences et les discriminations subies par les femmes •

Objectifs	Interventions prioritaires
	• Activité 2.2.2. Mettre en œuvre une campagne de plaidoyer pour l'adoption d'une loi sur les cyberviolences • Activité 2.2.3. Organiser des échanges nationaux et internationaux autour des bonnes pratiques en matière de lutte contre les violences cybernétiques • Activité 2.2.4. Mettre en place une stratégie de plaidoyer pour inciter l'État à renforcer et généraliser les dispositifs d'hébergement et de prise en charge des femmes victimes de violences et à les mettre à niveau conformément aux normes • Activité 2.2.5. Mettre en place une stratégie de plaidoyer pour que l'État alloue un budget public suffisant pour la prévention des violences faites aux femmes et la prise en charge des victimes • Activité 2.2.6. Former les membres de l'Assemblée sur la lutte contre toutes les formes de violences à l'égard des femmes, ainsi que la prise en charge des femmes en situation de handicap victimes de violences
2.3. Promouvoir la justice climatique avec une approche féministe	• Activité 2.3.1. Former les membres de l'Assemblée des Femmes sur l'écoféminisme et la justice climatique • Activité 2.3.2. Mener une campagne de plaidoyer pour la restitution des semences paysannes locales • Activité 2.3.3. Mener une campagne de plaidoyer pour l'accès égal des femmes aux ressources naturelles, notamment les ressources en eau
3.1. Promouvoir la participation publique effective des femmes et leur accès aux postes de pouvoir et de décision à tous les niveaux	• Activité 3.1.1. Élaborer un baromètre de la représentation des femmes dans les espaces de pouvoir et de décision • Activité 3.1.2. Mettre en place une stratégie de plaidoyer en faveur de l'adoption de la parité ou d'autres dispositifs d'égalité réelle dans les espaces et postes de pouvoir et de décision • Activité 3.1.3. Mettre en œuvre une campagne de sensibilisation des femmes en situation de handicap pour l'intégration aux Conseils Locaux

Objectifs	Interventions prioritaires
3.2. Renforcer la lutte pour les libertés fondamentales et les droits civiques et politiques des femmes	• Activité 3.2.1. Documenter et dénoncer les atteintes aux libertés fondamentales des femmes • Activité 3.2.2. Soutenir les femmes défenseuses des droits, notamment le mouvement des ouvrières agricoles, via des dispositifs de protection et de visibilité • Activité 3.2.3. Initier des actions de plaidoyer pour préserver la liberté d'expression, de réunion et d'association • Activité 3.2.4. Former les membres de l'Assemblée des Femmes sur le droit d'association, les lois régissant le travail associatif, le leadership et le discours politique et autres thématiques pertinentes
3.3. Promouvoir une culture démocratique et encourager la participation citoyenne féministe	• Activité 3.3.1. Concevoir et diffuser du contenu pédagogique vulgarisé sur les valeurs féministes • Activité 3.3.2. Organiser des campagnes pour sensibiliser à la citoyenneté active et à la mobilisation pacifique
4.1. Renforcer la structuration et la gouvernance interne de l'Assemblée des Femmes de Tunisie	• Activité 4.1.1. Adopter une charte de gouvernance participative et inclusive de l'Assemblée des Femmes • Activité 4.1.2. Mettre en place des outils internes de suivi, d'évaluation et de planification • Activité 4.1.3. Organiser une rencontre annuelle de l'Assemblée des Femmes • Activité 4.1.4. Organiser une session annuelle d'évaluation stratégique participative avec les membres
4.2. Créer des espaces d'échange, de montée en compétences et de sororité au sein de l'Assemblée des Femmes et avec les mouvements féministes nationaux et globaux	• Activité 4.2.1. Créer des espaces de formation et de réflexion collective entre militantes, favorisant le transfert d'expériences intergénérationnel et interrégional • Activité 4.2.2. Échanger avec des mouvements féministes régionaux et internationaux pour renforcer les alliances
4.3. Renforcer la visibilité du mouvement féministe tunisien et son impact	• Activité 4.3.1. Développer une stratégie de communication féministe inclusive • Activité 4.3.2. Capitaliser les expériences, luttes et récits portés par les militantes féministes

Objectifs	Interventions prioritaires
	• Activité 4.3.3. Assurer la présence de l'Assemblée des Femmes sur les réseaux sociaux, dans les médias et les espaces publics • Activité 4.3.4. Produire un podcast, en s'appuyant sur les ressources disponibles au niveau de l'unité de production audio-visuelle de l'ATFD • Activité 4.3.5. Organiser un festival annuel du cinéma pour les droits des femmes